



COMMUNE DE
REMAUFENS

Route Villageoise 53
1617 Remaufens
Tél. 021 948 80 84
Fax 021 948 80 95
E-mail: administration@remaufens.ch

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

DU MERCREDI 3 JUIN 2015

Au nom du Conseil communal, Monsieur **Bernard DEGLISE**, **Syndic**, ouvre cette assemblée ordinaire à 20 h 00 en saluant et souhaitant la bienvenue aux 52 citoyennes et citoyens et les remercie de leur présence qui montre leur intérêt à la chose publique.

Cette Assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, par affichage au pilier public et sur notre site internet ainsi que par l'envoi d'un tout-ménage qui contenait également le procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2014.

Tous les documents relatifs aux objets traités pouvaient être consultés, dix jours avant l'assemblée, au Bureau communal durant les heures d'ouverture. Le procès-verbal et le règlement pouvaient être consultés sur notre site Internet www.remaufens.ch.

Il nomme comme scrutateurs Messieurs Jérôme BERSET et Michel GENOUD et les remercie d'avance de leur collaboration. Il précise que les membres du Conseil communal s'abstiennent de voter lors de l'approbation des comptes, selon l'article 18 alinéa 3 de la Loi sur les communes.

Le tractanda proposé est accepté et sera donc traité tel que présenté, soit :

Tractanda:

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2014. Il ne sera pas lu, il est annexé à la convocation.**
2. **Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire
- Présentation et approbation**
3. **Comptes 2014**
 - 3.1 **Fonctionnement**
 - 3.2 **Investissements**
 - 3.3 **Rapport de la commission financière et lecture du rapport de l'organe de révision**
 - 3.4 **Approbation**
4. **Demande d'investissement pour la réalisation d'un trottoir et la remise en état de la chaussée dans le secteur de la Route du Crage
- Présentation et approbation**
5. **Désignation de l'organe de révision**

6. Divers

Aucune remarque n'étant formulée, les objets seront traités tels que présentés et l'assemblée peut délibérer valablement.

Monsieur Bernard DEGLISE demande que chaque personne qui désire prendre la parole commence par se présenter en donnant son nom et son prénom.

1. PROCES-VERBAL

Le procès-verbal a été annexé à la convocation. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté par 49 voix et une abstention.

2. Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire

Madame Sylviane EMONET présente cet objet à l'aide d'une projection du règlement complet et donne des explications plus détaillées sur les points importants qui sont passés en revue pour chaque chapitre.

Elle précise que l'accueil extrascolaire fonctionne déjà depuis la rentrée d'août 2013 avec satisfaction.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions mais aucune précision n'est demandée.

Madame Sylviane EMONET présente ensuite la grille des tarifs qui se base sur le revenu imposable défini par la déclaration d'impôts. Chaque unité fréquentée par un enfant est facturée entièrement même en cas de présence partielle.

Madame Jacqueline JOMINI demande quand est-ce que les parents recevront une réponse suite à l'inscription de leur enfant.

Le délai d'inscription était fixé à la fin mai et les horaires seront confirmés sur notre site internet d'ici la mi-juin.

Cet objet est soumis au vote et le règlement est accepté par 51 oui et 1 abstention.

3. COMPTES 2014

3.1 Fonctionnement

Après distribution d'un résumé des comptes et du bilan, Monsieur Bernard DEGLISE, commente, dans leur intégralité, les comptes 2014 et donne les explications nécessaires pour les comptes qui ont subi des différences notoires par rapport au Budget.

Les amortissements obligatoires se montent à Fr. 174'395.— et des amortissements supplémentaires ont été comptabilisés pour Fr. 157'573.85.

Le compte de fonctionnement boucle avec un excédent de produits de Fr. 3'062.05 pour un total de charges de Fr. 3'663'139.85 et des produits de Fr. 3'666'201.90. Le budget prévoyait un déficit de Fr. 93'491.—.

Ces comptes sont très satisfaisants et principalement dus aux impôts et à notre approvisionnement en eau.

Aucune précision n'est demandée par l'assemblée.

3.2 Investissements

Monsieur Bernard DEGLISE donne connaissance des montants payés pour les investissements en cours.

Le compte d'investissement boucle avec des charges de Fr. 630'767.55 et des produits pour Fr. 73'953.55.

Après bouclement, le bilan présente au 31.12.2014 une fortune nette de Fr. 345'048.— contre Fr. 341'985.95 au 31.12.2013.

Aucune précision n'est demandée par l'assemblée.

3.3 Rapport de la commission financière et lecture du rapport de l'organe de révision

La parole est donnée à Monsieur Ralph PERROUD, Président de la Commission financière, qui procède à la lecture du rapport de la Commission.

La Commission financière, accompagnée d'une délégation du Conseil communal, a pris connaissance, le 20 mai 2015, du rapport de l'organe de révision des comptes 2014 établi par la fiduciaire FIDUSTAVIA SA.

Puis, Monsieur PERROUD passe à la lecture du rapport de l'organe de révision.

Suite au rapport et aux explications données, la Commission financière recommande à l'assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissements 2014 tels qu'ils ont été présentés.

Au terme de son rapport, la Commission adresse ses remerciements au Conseil communal et en particulier à Monsieur Bernard DEGLISE, responsable des finances, ainsi qu'à Monsieur René TACHE, caissier, pour leur disponibilité lors de la présentation des comptes.

Monsieur Bernard DEGLISE remercie Monsieur PERROUD ainsi que les membres de la Commission pour leur rapport et pour l'accomplissement de la tâche qui leur a été confiée par l'assemblée communale.

3.4 Approbation

Dès lors, les comptes 2014 ainsi que le rapport de la Commission financière sont soumis au vote et sont acceptés, sans opposition, par 41 voix et 2 abstentions.

4. Demande d'investissement pour la réalisation d'un trottoir et la remise en état de la chaussée dans le secteur de la Route du Crage

Monsieur Stéphane DORTHE présente cet objet à l'aide d'une projection et donne les explications en rapport avec les plans. La réalisation d'un trottoir dans ce secteur est justifiée par l'augmentation de la circulation et pour assurer la sécurité de tous les usagers de ce tronçon suite à la suppression de la halte du Moulin.

Monsieur Stéphane DORTHE en profite pour remercier tous les propriétaires qui sont concernés par des emprises sur leur terrain pour leur coopération.

En raison de l'état actuel de la route, il est également proposé de remettre en état la chaussée et ainsi de bénéficier d'une entrée de village propre et accueillante.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions.

Monsieur Pierre GENOUD se demande s'il ne faudrait pas prévoir quelque chose pour régler le problème du ruisseau du Montilier qui est régulièrement bouché.

Aucune autre question n'est posée sur la partie technique.

Monsieur Stéphane DORTHE donne ensuite la répartition des coûts, soit Fr. 625'000.— pour les travaux de construction auxquels viennent s'ajouter les prestations des ingénieurs et géomètres, les émoluments, les taxes et les imprévus pour Fr. 185'000.— ce qui représente un montant total TTC de Fr. 810'000.—.

Pour le financement, la Commune fera un emprunt auprès d'un établissement bancaire dans la mesure de la nécessité. Les charges financières seront les intérêts de 2 % et l'amortissement ordinaire de 4 % par an soit des charges financières annuelles de Fr. 48'600.—.

La parole est donnée à Monsieur PERROUD qui donne lecture du rapport de la Commission financière qui propose d'accepter ce nouvel investissement. Monsieur Bernard DEGLISE le remercie ainsi que toute la Commission pour leur soutien.

Aucune autre précision n'étant demandée, cet objet est soumis au vote et la proposition est acceptée par 47 voix et 5 abstentions.

5. Désignation de l'organe de révision

Monsieur Bernard DEGLISE présente cet objet. En vertu de l'article 98 LCo, l'organe de révision est désigné par l'assemblée communale, sur proposition de la Commission financière. L'organe de révision peut être soit une ou plusieurs personnes physiques, soit une personne morale.

L'organe est désigné pour le contrôle de un à trois exercices. Une ou plusieurs reconductions sont possibles. Toutefois, la durée totale d'un mandat ne peut excéder six années consécutives.

La parole est donnée à Monsieur Ralph PERROUD qui donne lecture du rapport de la Commission financière et qui propose, la fiduciaire Gilbert BUTTY SA à Ursy pour un mandat de trois ans. Cette dernière possède des arguments solides et a déjà une expérience en matière d'audit communal.

Aucune autre précision n'étant demandée, cet objet est soumis au vote et la proposition est acceptée par 50 voix et 2 abstentions.

6. DIVERS

Monsieur Bernard DEGLISE précise que les principales informations venant du Conseil communal figuraient dans l'information à la population. Les Conseillères et Conseillers restent bien entendu à disposition pour d'éventuelles questions.

La parole est donnée à l'assemblée.

Monsieur Sébastien DEGLISE demande s'il serait possible de remettre des barrières contre la neige au Chemin du Ferrage car il y habite depuis peu mais cet hiver l'accès était quasiment impraticable durant une semaine.

Madame Christine MAILLARD qui habite depuis plus de 15 ans à Remaufens ne comprend pas la logique de la Commune par rapport aux horaires de la déchetterie qui sont diminués malgré l'augmentation du nombre d'habitants !

Monsieur Manuel TACHE lui répond que le samedi la déchetterie est très fréquentée mais que souvent les gens s'y rendent tous à la même heure. Il faudrait étudier la possibilité de prolonger les heures d'ouverture ou éventuellement d'ajouter une autre plage en semaine. La décision de supprimer l'heure d'ouverture du samedi après-midi en été a été remplacée par la mise en place d'une benne pour le gazon à l'extérieur de la déchetterie.

Madame MAILLARD souhaite remercier Monsieur Jérôme TACHE qui a été là du début à la fin le premier weekend du mois de mai lorsque le quartier des Brêts a subi des inondations alors que d'autres personnes n'étaient pas là. Elle demande si le montant des interventions au niveau des pompiers a déjà pu être chiffré cet argent aurait été mieux investi dans la prévention.

Monsieur Jérôme TACHE en profite pour remercier tous les pompiers qui ont passé de nombreuses heures dans toute la Veveyse ce weekend-là en raison d'inondations. Il tient à les féliciter. Au niveau des heures effectuées par les pompiers, il s'agit d'environ 1'000 heures d'intervention mais à répartir sur 15 sites aussi dans d'autres communes. Les chiffres ne sont pas encore disponibles car du matériel a également été prêté par d'autres communes.

Madame Corinne APOSTOL a lu dans le Remaufens Infos que la commune de Châtel-St-Denis a été abordée en vue d'un éventuel rapprochement de nos cercles scolaires.

Monsieur Olivier VOLKART explique qu'avec l'entrée en vigueur de la loi sur la scolarité obligatoire au 1^{er} août, les cercles scolaires de moins de 8 classes devront fusionner avec un autre cercle d'ici au 1^{er} août 2018. Une discussion a déjà eu lieu à ce sujet avec les communes de la Basse-Veveyse et maintenant avec Châtel-St-Denis pour trouver la meilleure solution.

Madame APOSTOL demande si les écoles auront le droit d'avoir des classes à 2 niveaux jusqu'en 2018 et pourquoi nous dépendons du responsable d'établissement d'Attalens ?

Monsieur Olivier VOLKART lui répond que jusqu'à maintenant c'est la commission scolaire qui planifiait la rentrée mais dorénavant ce sera le responsable d'établissement. Jusqu'à la fusion avec un autre cercle scolaire, il faut s'attendre sans doute à travailler avec des classes à 2 niveaux car nos effectifs ne sont pas suffisants par niveau. Administrativement, l'inspectrice nous a imposé le responsable d'établissement d'Attalens mais cela aurait aussi pu être celui de Châtel-St-Denis. Il travaille déjà en collaboration étroite avec nous depuis 2 ans.

Monsieur Pierre GENOUD demande, en cas de regroupement scolaire, quel est alors l'intérêt de prévoir deux salles de classes dans le nouveau bâtiment projeté en face du bâtiment scolaire et si nous aurons l'autorisation de les faire ?

La loi oblige notre cercle scolaire à trouver des solutions ailleurs. Les nouvelles classes ne seront pas perdues car le but premier est d'éviter des trajets pour les enfants. Une zone d'intérêt général avait été imposée sur cette parcelle il y a déjà 15 ans.

Monsieur André TACHE se demande si, en changeant les containers par des Moloks, il n'y a pas un risque d'avoir des sacs sans vignettes et s'il ne faudrait pas à ce moment-là utiliser des sacs poubelles en couleur.

Monsieur Manuel TACHE pense qu'il n'y a pas plus de risque que dans les containers. Les Moloks peuvent être équipés de cartes à puces mais le coût est plus important ! L'idéal serait une benne compacteuse mais l'inconvénient est qu'il faudrait trouver un emplacement. Un Molok est plus esthétique et peut contenir 5 m³ alors qu'un container seulement 700 litres.

Monsieur Michel GENOUD fait part de deux requêtes. Il demande s'il serait possible de poser une main courante sur le mur du cimetière pour pouvoir monter la rampe plus aisément. De plus, il faudrait procéder à une taille des 2 grands tilleuls qui se trouvent à l'entrée de l'église.

Ces requêtes seront étudiées.

Madame Jacqueline JOMINI remercie la Commune d'avoir mis à disposition une benne à gazon mais elle est parfois un peu petite. Serait-il possible de la laisser plus longtemps.

Le Conseil communal a pris en considération cette remarque et va l'étudier.

Monsieur Charles LUCAS demande comment est calculé l'impact d'un nouveau bâtiment sur les canalisations.

Madame Renée GENOUD doit poser cette question à notre bureau d'ingénieurs concernant les calculs.

Monsieur Philippe MALERA demande si par rapport à la lettre, adressée aux habitants des Brêts concernant les inondations du quartier, il pourrait avoir plus d'infos sur l'étude qui a été lancée.

Madame Renée GENOUD l'informe que les investigations sont en cours avec le bureau MGI Partenaires Ingénieurs Conseils avec qui elle a encore eu un contact hier. Les choses avancent mais des propositions doivent être faites.

Madame Sandra RIBEIRO DA COSTA souhaiterait connaître le planning des dates établi avec le bureau d'ingénieurs et étudier la faisabilité.

Madame Renée GENOUD répond que le planning est en cours et que les événements survenus au début mai ont donné beaucoup de travail.

Monsieur Bernard DEGLISE précise que le dossier suit son cours. Une séance d'information générale sera organisée quand des informations plus précises seront disponibles.

Madame Ruth MAILLARD demande pourquoi elle n'a pas reçu le courrier d'information sachant qu'ils ont aussi été inondés. Ce problème est connu depuis très longtemps et lorsqu'il y a beaucoup de plus pluie on voit apparaître une rivière.

Les propriétaires spécialement touchés ont été informés. Pour leur villa jumelée, la raison de l'inondation n'est pas la même que pour les autres. Madame Renée GENOUD explique qu'il y a une différence entre un cours d'eau et une canalisation.

Monsieur Charles LUCAS revient sur sa lettre recommandée. Il a pris contact avec Monsieur PUGIN du service cantonal des lacs et cours d'eau et demande qu'on l'avertisse lorsqu'il viendra sur place car il aimerait aussi être présent.

Monsieur Pierre GENOUD demande à quoi sert la yourte en tôle qui se trouve dans un pré au lieu-dit La Siva (Les Martzes).

Monsieur Olivier VOLKART lui répond qu'il s'agit d'une station de mesure du vent qui a été placée dans un champ à proximité du bois du Charavet.

Monsieur GENOUD regrette que la place de jeux ne dispose plus de toilettes et demande s'il n'y aurait pas eu la possibilité de les déplacer plutôt que de les enlever.

Monsieur Olivier VOLKART explique que le raccordement d'une villa devait se faire à cet endroit et c'est pour cette raison que les WC ont été enlevés car ils se trouvaient sur le regard des eaux usées. En cas de nécessité, une solution pourrait être la pose de WC chimiques.

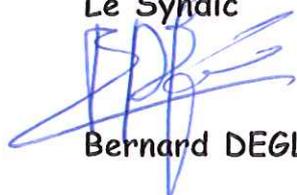
Monsieur Pierrick SUARD souhaiterait savoir à qui incombe les frais pour déboucher les drainages du terrain de foot car le terrain devient de moins en moins praticable.

Monsieur Olivier VOLKART n'était pas au courant de cet élément. Il vient d'en prendre connaissance et va se renseigner.

Avant de conclure, Monsieur Bernard DEGLISE tient à remercier l'assemblée, au nom de tous les membres du Conseil, pour la confiance témoignée.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur **Bernard DEGLISE**, **Syndic**, remercie chacune et chacun pour leur participation aux affaires communales. Il lève cette assemblée à 21 h 55, souhaite une bonne saison estivale à toutes les personnes présentes et les invite à partager le verre de l'amitié.

Le Syndic



Bernard DEGLISE

La Secrétaire



Aurélie FONTAINE